REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE DE BRAX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUILLET 2004

Nombre de conseillers :

En exercice: 19 Présents: 11 Votants: 12 Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents: Nadine AYMARD, Delphine BANDARRA, Marc BERTAINA,

Roger BOREL, Gilles BROSSERON, Josette CHERBONNEL, Amapola GARRIC, Thierry HUGUET, Michel MEILLIEUX, Bernard

POMMET.

Pouvoirs : Philippe JODRY à Jean-Pierre VERGÉ.

Absents: Geneviève BÉGUÉ, Danielle BORDES, Patrick JIMENA, André

LAPASSET, Pascale PRAT-EYQUEM, Catherine QUIJOUX,

Marilyn de VAULX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 9 heures.

Secrétaire de séance : Amapola GARRIC.

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

I – LANCEMENT DE LA CONCERTATION POUR LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par sa délibération du 28 mai 2004, l'a autorisé à lancer une modification et une révision simplifiée du Plan d'Occupation du Sol (P.O.S.) et à ouvrir l'enquête publique.

CM du 26 juillet 2004

Page 1 sur 3

MAIRIE DE BRAX - 9, rue de la Mairie - 31490 BRAX - Tél : 05.62.13.06.70- Fax : 05.62.13.06.71 E mail : contact@mairie-brax.fr La révision simplifiée du P.O.S. qui permettra de débloquer la constructibilité de la parcelle section A n° 21, déjà classée en UBc, mais dont deux permis de lotir ont été refusés, permet aussi à la commune d'acquérir des parcelles de plus de sept hectares à l'ouest du territoire. Celles-ci lui permettront à terme d'étendre son domaine sportif. Ceci a été préparé par une étude de faisabilité par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute- Garonne (C.A.U.E.) au printemps 2003, puis par une concertation avec les propriétaires concernés et les associations sportives intéressées par l'extension des terrains de jeux de plein air. Mais lors du précédent Conseil Municipal nous n'avons pas délibéré pour lancer officiellement cette concertation.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de lancer la concertation concernant la révision simplifiée autour du dossier comprenant :

- la notice de la révision simplifiée,
- le plan de zonage,
- le règlement du P.O.S.

Les habitants de la commune seront informés par un BRAX INFOS spécial, de l'ouverture de la concertation :

- le dossier de la révision sera consultable en Mairie du lundi 23 août au jeudi 2 septembre 2004 à 17 heures ;
- une permanence sera ouverte aux habitants le jeudi 26 août de 16 heures à 19 heures 30 et le mercredi 1^{er} septembre de 17 heures à 20 heures ;
- le mercredi 1^{er} septembre à 21 heures, la commission extra-municipale environnement se réunira avec en premier point de l'ordre du jour son avis sur la révision simplifiée;
- le jeudi 2 septembre à 21 heures le conseil municipal se réunira pour faire le bilan de cette concertation.

Ensuite l'enquête publique sera ouverte le 6 septembre et clôturée le 6 octobre. Début septembre sera publié un BRAX INFOS spécial, décrivant les évolutions du P.O.S. et le jeudi 23 septembre à 21 heures, lors d'une réunion publique le Conseil Municipal présentera la révision simplifiée et la modification du P.O.S.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la concertation concernant la révision simplifiée du P.O.S. par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II – AUTORISATION D'ACHAT DE TERRAINS.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la révision simplifiée du P.O.S., la commune aura la possibilité d'acquérir les parcelles section A n° 18, 234, 566, 567 et 568 au lieu dit Tail de la Naouzo, pour une superficie de 77 425 m². Les services des domaines ont évalué ces parcelles à 53 000 € H.T. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un sous-seing privé avec la propriétaire et ensuite d'engager les démarches d'acquisition de ces parcelles.

Après cet exposé, le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

III – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BRAX A LA SECTION «ANIMAUX ERRANTS » DU S.I.V.O.M. OUEST.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 24 février dernier, la commune avait demandé son adhésion à la section « animaux errants » du S.I.V.O.M Ouest. Dans sa séance du 21 juin 2004, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Ouest a émis un avis favorable pour l'adhésion de la commune.

Monsieur le Maire remercie le Comité Syndical et son Président, Bernard SICARD pour la décision prise et demande au Conseil Municipal d'accepter cette adhésion.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier par 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention, Amapola GARRIC.

IV – QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question diverse inscrite à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 35.